

10 MAI 2007
Déposé au Greffe le

S.A FINANCIERE MSO

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 500 000 €
625 AVENUE DE PARIS
82000 MONTAUBAN

RCS 353 176 647



NOA 954

00310

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 DECEMBRE 2006**

L'an deux mil six, le 29 Décembre à 18 heures
Au siège social de MONTAUBAN

Les Administrateurs de la société se sont réunis en Conseil,

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- M. Jean-Louis MARTY
- Mme Monique MARTY
- Melle Camille MARTY
-
-

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Mr Christian LIBEROS, Commissaire Aux Comptes est excusé,
Mr Bernard DELON, Co-Commissaire Aux Comptes est excusé

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Nomination d'un Directeur Général Délégué, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.
- Acquisition et financement de 100% de titres de participation de la SARL JM AUTOMOBILE
- Autorisation à renouveler les conventions de prestation de services conclues avec la SA MACARD et la SAS MACARD 47 ainsi que des conventions de gestion de trésorerie.

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur proposition du Directeur Général, Mademoiselle Camille MARTY est nommée Directeur Général Délégué pour la durée de son mandat d'administrateur, soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2006.

Mademoiselle Camille MARTY accepte ce mandat en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner.

POUVOIRS AU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Mademoiselle Camille MARTY exercera ses fonctions conformément à la loi et aux statuts de la Société et dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, en cas de cessation par Madame Monique MARTY de ses fonctions de Directeur Général, Mademoiselle Camille MARTY conserve, sauf décision contraire du conseil,, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil d'administration fixe la rémunération du Directeur Général Délégué comme suit :

- Rémunération brute mensuelle de 3 500 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2007, payable sur 12 mois,
- Attribution d'une rémunération variable selon les objectifs annuels fixés par le Président Directeur Général.
- Attribution d'un avantage en nature mensuel correspondant à l'utilisation personnelle d'un véhicule de société, en application de la législation en vigueur.

En outre, elle aura droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés pour l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la société.

DEUXIEME RESOLUTION : ACQUISITION ET FINANCEMENT DES TITRES DE PARTICIPATION

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité l'acquisition de 100 % des titres de participation de la société JM AUTOMOBILE, SARL au capital de 30 000 Euros immatriculée au RCS d'Agen, sous le numéro 330 229 246 et située Route de Bordeaux – 47600 NERAC, moyennant un prix d'achat de 252 319 Euros auquel seront rajoutés les frais d'enregistrement.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Louis MARTY à l'effet de procéder à l'acquisition de la SARL JM AUTOMOBILE, et l'autorise à procéder à la souscription d'emprunts pour un montant de 110 000 euros avec les garanties nécessaires, et ce, afin d'assurer le financement de cette opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : AUTORISATION POUR SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PRESTATION

Le Conseil d'Administration autorise la société à renouveler avec la société MACARD et MACARD 47, une convention de prestations dans laquelle notre société effectuerait, pour le compte de ces deux sociétés, des prestations de direction, de ressources humaines, de contrôle de qualité et de suivi des procédures notamment concernant la norme ISO 9001 et la stratégie du groupe.

Le Conseil d'Administration autorise aussi à renouveler la convention de gestion de trésorerie avec les deux sociétés.

Avis de ces conventions sera donné au Commissaire aux Comptes.

Avis de ces conventions sera donné au Commissaire aux Comptes.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis MARTY



ADMINISTRATEURS,

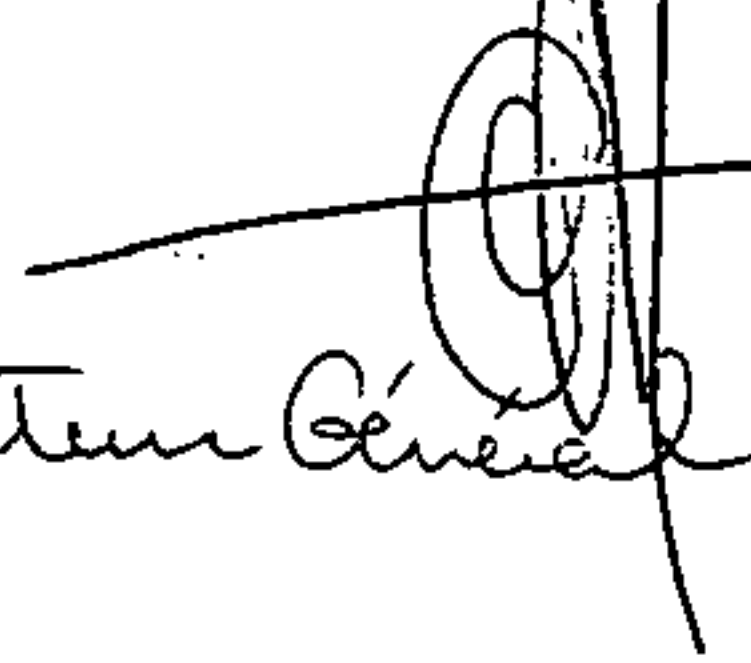
Monique MARTY



Camille MARTY

(1)

*"Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur Général
Délégué"*



(1) Signature à faire précéder de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué ».